

LEDEVOIR



CAHIER
2

ACTUALITÉS

Un projet de loi contre les propos haineux suscite la controverse

ACTUALITÉS

Legault veut ouvrir un autre front des provinces contre le gouvernement fédéral

A 2

Des artistes invités au Canada peinent à s'y rendre

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Facile pour un artiste d'ailleurs de venir au Canada? Non, plus maintenant. Le Festival TransAmériques (FTA), habitué de la circulation internationale des spectacles, l'a appris à ses dépens. À dix jours de son inauguration en mai dernier, six artisans de quatre spectacles n'avaient toujours pas les visas canadiens nécessaires à leur entrée au pays. Si ces difficultés sont nouvelles à ce festival, elles sont devenues courantes à Nuits d'Afrique — qui inaugurerait mardi sa 33^e édition — et récurrentes à Montréal, arts interculturels. Les causes? Elles s'ajoutent lentement depuis une décennie: l'incompréhension du statut de l'artiste qui voyage par Immigration Canada, la sous-traitance des dossiers et, depuis 2018, l'exigence d'y ajouter les empreintes digitales et une photo numérique.

« On a des problèmes pour 15 à 20 %

des visas qu'on demande », estime Colin Rigaud, responsable de la programmation de Nuits d'Afrique, festival international qui reçoit de 30 à 40 groupes du monde par année. Les difficultés, note le programmeur, se sont exacerbées depuis deux ans. En 2017, Amadou a failli ne pas pouvoir rejoindre Mariam pour le concert d'ouverture. Et en 2018, le Canada a élargi la collecte de données biométriques pour qu'elle s'applique à tous les demandeurs de visas de résident temporaire, de permis d'études et de permis de travail (à l'exclusion des ressortissants américains) ainsi qu'à tous les candidats à la résidence permanente, comme le précise Rémi Larivière, des relations média d'Immigration Canada.

« Chaque fois qu'on ajoute une démarche de sécurité dans la circulation transfrontalière, c'est un obstacle à la venue d'artistes », résume Frédéric Julien, directeur de la recherche et du développement à l'As-

sociation canadienne des organismes artistiques (CAPACOA). « Dans certains pays d'Afrique, il n'y a pas de lieu pour saisir les données biométriques. Ça veut dire qu'il faut aller dans un autre pays d'abord, pour avoir la possibilité de venir ensuite faire un spectacle au Canada. »

Cette situation a été vécue au printemps par Nuits d'Afrique avec le Bénin International Musical, qui sera sur scène le 16 juillet, indique M. Rigaud. « Ils sont dix dans le groupe. Ils ont tous été obligés d'aller au Ghana [à quelque 400 kilomètres] pour faire prendre leurs données biométriques. C'est beaucoup de frais, de stress et de dérangements. » À ce jour, les services de collectes de données biométriques reconnus par le Canada sont offerts dans 104 pays sur les 197 recensés par l'ONU en 2012. Il n'y a parfois qu'un seul bureau pour tout un pays.

VOIR PAGE A 5 : ARTISTES

Laïcité: une loi discriminatoire?



Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) et l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) étaient au palais de justice de Montréal, mardi, pour demander au tribunal de suspendre l'application de la Loi sur la laïcité de l'État. Les deux organisations soutiennent notamment que la législation est discriminatoire et crée deux classes de citoyens. LIRE EN PAGE A 3

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Airbnb mène une offensive contre les règles québécoises

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

Les prétentions de l'entreprise ne supportent pas l'épreuve des faits

« Pendant que le reste du monde va de l'avant, le gouvernement du Québec est sur la voie d'adopter une réglementation qui aura pour effet de faire reculer le Québec dans l'économie numérique. » Sur son site Web, le géant californien Airbnb cherche à susciter l'appui populaire des Québécois pour faire annuler la mise à jour réglementaire encadrant la location de résidences privées à court terme.

Grâce à un formulaire en ligne, l'équipe des relations publiques d'Airbnb invite le public à écrire à huit ministres du gouvernement Legault pour faire annuler les nouvelles règles devant entrer en vigueur à l'automne. « Ces règles auront pour conséquences de diminuer les options de voyage pour les consommateurs, d'augmenter les coûts des voyages et d'enlever aux personnes qui partagent leur résidence

VOIR PAGE A 4 : AIRBNB

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture..... B7
Décès..... A4
Économie..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6

III FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

La pleine conscience de Jah9

PHILIPPE RENAUD
COLLABORATEUR
LE DEVOIR

En concert jeudi au Festival international d'été de Québec, samedi au Festival international Nuits d'Afrique, l'étoile montante du « *conscious reggae* » engagé et féministe Jah9 mène également une double vie de professeure de yoga. « J'essaierai de trouver

le temps d'organiser des sessions de yoga dub quand je vous visiterai », promet l'auteure, compositrice et interprète jamaïcaine. Ah oui, elle est zen, Jah9... à moins de l'amener sur le terrain de la politique. Là, elle se fâche.

L'actualité jamaïcaine s'invitait dans notre conversation. Notre rendez-vous téléphonique avait été pris l'avant-veille de l'enterrement du premier ministre sir Edward Seaga, chef historique du Jamaican Labour Party (JLP, centre droit), suivant les neuf soirs de veille du corps, les traditionnelles Nine Nights. Le pays s'appretait alors à vivre des funérailles nationales d'une ampleur rarement vue, sinon pour celles, il y a plus de vingt ans, de son grand rival Michael Manley (People's National Party, PNP, gauche), chef d'État durant les brutales années 1970 et défait par Seaga au scrutin d'octobre 1980.

« Je n'étais bien sûr pas au pays au moment de son décès, dit la musicienne, attrapée en Allemagne. Mais il faut reconnaître que sa mort en a touché plusieurs, particulièrement dans la capitale », et plus précisément dans le quartier Tivoli Gardens, son bastion. « Je comprends que de nombreux partisans soient attristés, même s'il était âgé et qu'on le savait malade. »

VOIR PAGE A 4 : CONSCIENCE



Jah9 sera en spectacle à Québec et à Montréal cet été.

FEQ



III CONTRACEPTION

Feu vert à une action collective contre Bayer

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Le feu vert vient d'être donné à une action collective contre le géant pharmaceutique Bayer au Québec visant à dédommager les femmes qui ont pris ou se sont fait prescrire les pilules contraceptives Yasmin ou Yaz.

Selon l'action, intentée par le bureau d'avocats Siskinds Desmeules, la prise de ces contraceptifs oraux de quatrième génération augmenterait les risques de développer une thrombose artérielle, une maladie thromboembolique veineuse, une embolie pulmonaire ou encore une maladie de la vésicule biliaire. Toujours selon cette action, Bayer ne se serait pas assuré de l'innocuité de ces contraceptifs oraux et n'aurait pas « avisé adéquatement » la communauté médicale et les patientes au sujet des risques pour la santé associés à ceux-ci.

L'action collective vise ainsi à obtenir une compensation financière de la part de l'entreprise pharmaceutique pour toutes les femmes résidant au Québec qui auraient subi des « préjudices physiques, matériels et moraux [découlant] de la consommation de Yasmin et/ou de Yaz » depuis leur arrivée sur le marché — respectivement en 2004 et 2009 — et le 30 novembre 2011.

La demande d'autorisation d'exercer cette action collective avait été initialement déposée le 19 août 2010 par le bureau d'avocats. Si elle est aujourd'hui autorisée, le tribunal n'a pas encore statué si Bayer avait commis une faute dans ce dossier. L'entreprise conteste d'ailleurs cette action, précise le bureau d'avocats Siskinds Desmeules.

Bayer fait déjà face à d'autres actions collectives intentées en Ontario et en Saskatchewan. La compagnie a aussi réglé à l'amiable plusieurs poursuites aux États-Unis.

En 2011, Santé Canada s'est notamment penché sur l'innocuité de ces pilules contraceptives, répertoriant en tout quelque 600 effets indésirables chez les utilisatrices. « L'examen a aussi permis de déterminer que ces produits peuvent être associés à un risque de caillots sanguins 1,5 à 3 fois plus élevé que d'autres contraceptifs oraux », concluait l'organisme fédéral.

Deux ans plus tard, Santé Canada révélait que Yasmin et Yaz pourraient avoir un lien avec la mort d'au moins 23 Canadiennes, dont une âgée de seulement 14 ans. La plupart sont décédées des suites de la formation d'un caillot sanguin. Santé Canada avait toutefois jugé difficile de déterminer avec certitude si un effet indésirable est la conséquence directe de la prise d'un médicament donné, puisque d'autres facteurs peuvent entrer en compte.



Le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations, Perry Bellegarde, discute avec le premier ministre François Legault.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

III CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Legault veut ouvrir un autre front des provinces contre Ottawa

Le premier ministre du Québec s'oppose à la réforme de l'évaluation environnementale

MARCO BÉLAIR-CIRINO
À BIG RIVER FIRST NATION,
SASKATCHEWAN
LE DEVOIR

Le premier ministre François Legault envisage d'ouvrir un autre front judiciaire aux côtés de Jason Kenney pour accroître l'autonomie des provinces : abroger la nouvelle loi fédérale modifiant le processus d'évaluation environnementale (C-69).

« À ce moment-ci, on n'exclut rien », a-t-il lancé mardi, soit moins de 24 heures après avoir confirmé que le Québec serrera les rangs avec la Saskatchewan, l'Alberta et l'Ontario afin de faire invalider par la Cour suprême la taxe fédérale sur le carbone. « Il faudrait que [la façon de mettre un prix sur le carbone] soit décidée dans les provinces. C'est pour ça qu'on a décidé de contester la taxe sur le carbone fédérale. C'est la même chose avec les évaluations environnementales », a-t-il expliqué dans son premier point de presse en Saskatchewan, où les premiers ministres provinciaux et territoriaux sont rassemblés cette semaine.

M. Legault dit être opposé à la superposition de deux processus d'évaluation environnementale — un canadien, un québécois —, et ce, « d'abord pour des raisons d'efficacité et d'économie ». Le gouvernement caquiste demande que le Québec effectue l'évaluation environnementale des projets prévus sur son territoire, y compris les segments québécois de projets interprovinciaux. Il se plaint aussi qu'Ottawa conserve la prérogative de réquisitionner l'évaluation environnementale d'un projet si celui-ci entraîne des répercussions sur des espèces en péril, des oiseaux migrateurs ou encore les droits autochtones. « Et, oui, il y a une question qui se pose sur les champs de compétences », a ajouté le chef de gouvernement caquiste.

En revanche, la procureure générale du Québec, Sonia LeBel, n'interviendra pas dans le renvoi de la Colombie-Britannique auprès du plus haut tribunal du pays, a indiqué M. Legault. Le premier ministre John Horgan veut voir reconnaître le droit de la Colombie-Britannique de limiter, par une loi provinciale, la quantité de pétrole lourd circulant sur son territoire — dans le pipeline Trans Mountain notamment. Après avoir mordu la poussière devant la Cour suprême de Colombie-Britannique, il tentera sa chance devant la Cour suprême du Canada. « Ça, ça ne concerne pas le Québec », a dit M. Legault à la presse mardi. Mais n'y a-t-il pas là aussi une occasion de défendre l'autonomie des provinces face aux poussées centralisatrices d'Ottawa ? lui a demandé Le Devoir. « Oui, mais on parle du Québec. Dans ce projet-là, ça ne concerne pas le Québec », a rétorqué le premier ministre québécois.

François Legault entend profiter de sa première présence au Conseil de la fédération afin de plaider auprès de ses homologues provinciaux et territoriaux pour une décentralisation des pouvoirs au sein de la fédération canadienne, y compris en matière d'immigration.

Le gouvernement québécois veut faire passer l'immigration économique — travailleurs qualifiés et gens d'affaires — de 59 % en 2020 à 65 % en 2022 en gelant le nombre de réfugiés et en n'augmentant que légèrement le nombre de personnes admises en fonction du programme fédéral de regroupement familial au Québec. « On aimerait avoir le soutien de certaines autres provinces, a-t-il dit mardi. Donc, une province qui est plus forte, un Canada qui est plus décentralisé, où il y a plus d'autonomie, plus de compétences, plus de pouvoirs qui sont donnés aux provinces : c'est pas mal l'objectif qui est visé », a-t-il conclu, avant de prendre part à une rencontre des premiers ministres des provinces et des territoires et des dirigeants autochtones.

L'élue péquiste Véronique Hivon trouve le chef de gouvernement caquiste « pour le moins difficile à suivre ». Elle se désole de voir M. Legault « refuse[r] de défendre l'autonomie des provinces aux côtés de la Colombie-Britannique dans la cause Trans Mountain au moment où le chef conservateur canadien, Andrew Scheer, évoque l'aménagement d'un corridor énergétique pancanadien et où le premier ministre albertain, Jason Kenney, « a toujours les mêmes velléités de faire passer un pipeline au Québec ». « Il doit défendre les prérogatives du Québec en matière environnementale et énergétique partout et tout le temps », a-t-elle fait valoir dans un échange avec *Le Devoir*.

Une province qui est plus forte, un Canada qui est plus décentralisé, où il y a plus d'autonomie, plus de compétences, plus de pouvoirs qui sont donnés aux provinces : c'est pas mal l'objectif qui est visé

FRANÇOIS LEGAULT



EN BREF



Les personnes ont été intoxiquées dans ce motel de Winnipeg.

JOHN WOODS LA PRESSE CANADIENNE

46 personnes intoxiquées

WINNIPEG • Quarante-six personnes ont été transportées à l'hôpital, mardi, en raison d'un empoisonnement au monoxyde de carbone dans un motel de Winnipeg. Parmi ces gens hospitalisés, 15 étaient dans un état critique, mais les autorités s'attendent à ce que tout le monde survive. John Lane, chef du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg, a indiqué que les services d'urgence avaient évacué au total 52 personnes, dont deux enfants et des employés, ainsi qu'un chien. La fuite provenait de la chaufferie du motel, selon M. Lane. Les 15 personnes dans un état critique le sont en raison de hauts niveaux de monoxyde de carbone dans leur sang. Les ambulanciers paramédicaux ne s'inquiétaient toutefois pas pour leur vie.

La Presse canadienne

Jean Chrétien hospitalisé à Hong Kong

HONG KONG • L'ancien premier ministre du Canada Jean Chrétien est hospitalisé à Hong Kong, où il reçoit des traitements pour retirer une pierre au rein, a confirmé un porte-parole. « M. Chrétien a une pierre au rein », a indiqué Bruce Hartley, un ancien adjoint de l'ex-premier ministre. « Il rentrera au Canada après avoir subi un traitement pour la retirer, à Hong Kong. » Jean Chrétien, 85 ans, devait prendre la parole mardi au Forum des relations commerciales et économiques entre les États-Unis et la Chine, à Hong Kong. Il a été emmené à l'hôpital peu de temps après son arrivée à Hong Kong, lundi soir.

La Presse canadienne

Réjean Hébert veut être candidat pour le PLC

L'ancien ministre péquiste Réjean Hébert a confirmé mardi matin qu'il souhaite être candidat pour le Parti libéral de Justin Trudeau à la prochaine élection fédérale qui aura lieu en octobre. M. Hébert briguera l'investiture de la circonscription de Longueuil-Saint-Hubert. Un autre candidat potentiel pour le PLC est déjà à pied d'œuvre sur le terrain. S'il est choisi comme candidat libéral, il devra affronter le député sortant, le néo-démocrate Pierre Nantel. Député de 2012 à 2014, l'homme avait été ministre de la Santé sous la première ministre Pauline Marois. Il avait été défait à l'élection de 2014. Le médecin est actuellement doyen de l'École de Santé publique de l'Université de Montréal.

La Presse canadienne

III JUSTICE

Québec crée un régime d'inégalités, dénoncent des organismes

La Cour supérieure entend la contestation de la Loi sur la laïcité de l'État

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Inconstitutionnelle et difficile à appliquer, la Loi sur la laïcité de l'État discrimine une partie de la population et crée deux classes de citoyens, estiment deux organisations civiles qui la contestent devant la Cour supérieure.

Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) et l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) étaient au palais de justice de Montréal mardi pour demander à la cour de suspendre l'application de la loi adoptée sous le bâillon le 16 juin dernier.

Rappelons que cette loi interdit le port de signes religieux pour les employés de l'État en position d'autorité embauchés après le 27 mars 2019. Elle vise notamment les juges, les procureurs, les policiers, les gardiens de prison et les enseignants.

Toute loi qui impose une vision morale sur la pratique de la religion est de juridiction fédérale et non provinciale, a fait valoir M^e Catherine McKenzie devant le juge Michel Yergeau, mardi.

Le gouvernement a recouru à une clause dérogatoire qui empêche les citoyens de contester sa validité, mais M^e McKenzie a soutenu que cela n'empêchait pas les tribunaux de se pencher sur les enjeux constitutionnels et le partage des pouvoirs au sein de la fédération.

Application difficile

Les conséquences de la loi seront importantes et son application sera difficile, étant donné que la définition des objets religieux est vague et risque d'entraîner une gestion arbitraire en milieu de travail, a signalé sa collègue M^e Olga Redko. « Comment déterminer qu'une femme porte un foulard pour des raisons religieuses, pour des raisons de santé ou parce qu'elle a envie d'en porter un? », a-t-elle souligné.

« La loi qui a été présentée au gouvernement est en train de créer une seconde classe de citoyens et d'entériner un régime d'inégalités que l'on ne souhaite pas dans notre société », a expliqué Bochra Manai, porte-parole du Conseil national des musulmans canadiens, en marge de l'audience.

« Toute personne qui rend visible sa croyance religieuse deviendra une cible de cette loi. On croit que ça déshumanise les gens. »

Étudiante en éducation, Ichrak Nourel Hak est musulmane et porte le hidjab. C'est elle qui est à l'origine de la contestation de la loi devant les tribunaux et elle fait partie de celles qui ne



pourront exercer le métier souhaité à moins de retirer leur voile.

L'intérêt public

En après-midi, les procureurs du gouvernement ont fait valoir que la Loi sur la laïcité de l'État avait été adoptée dans l'intérêt public et que le gouvernement avait le pouvoir de légiférer en cette matière. M^e Éric Cantin a indiqué que toute loi imposait des contraintes. Celle de la laïcité aurait un effet sur toutes les religions, a-t-elle dit : « Elle ne vise pas un groupe ou une religion en particulier ». La loi n'empêche pas la pratique religieuse, mais régleme la sphère publique, a-t-il ajouté.

Quelques femmes musulmanes ont assisté mardi aux audiences de la Cour supérieure sur la contestation de la Loi sur la laïcité de l'État.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

Quand le juge Yergeau lui a fait remarquer que des personnes comme Ichrak Nourel Hak pourraient être privées de poser leur candidature pour des postes qui les intéressent en attendant que le litige soit débattu sur le fond, M^e Cantin a reconnu qu'il s'agissait de l'un des effets de la loi, mais il a soutenu que l'intérêt public devait être pris en compte.

Le juge Yergeau a indiqué qu'il comptait rendre une décision dans dix jours, soit d'ici vendredi prochain.

« Mais ce n'est pas une promesse », a-t-il aussitôt ajouté, en mentionnant qu'elle pourrait être rendue au retour de ses vacances.

Le crucifix a été retiré de l'Assemblée nationale

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Une page d'histoire s'est tournée à l'Assemblée nationale mardi matin. Un employé a discrètement décroché le crucifix du Salon bleu qui ornait le mur au-dessus du fauteuil du président depuis 1982. Des photos et une vidéo ont ensuite été envoyées aux médias.

Cette croix, sculptée par Romuald Dion, avait remplacé le Jésus de plâtre qu'avait fait installer le premier ministre Maurice Duplessis en 1936. Les deux crucifix seront exposés dans une vitrine muséale qui sera installée dans l'une des alcôves situées entre le Salon bleu et le Salon rouge avec une mise en contexte.

Les députés québécois avaient voté à l'unanimité pour le retrait de l'objet sacré en mars, le jour du dépôt du projet de loi sur la laïcité de l'État. Le crucifix devait être retiré uniquement après l'adoption de ce projet de loi qui a eu lieu sous bâillon en juin, lors de la dernière journée de travaux parlementaires avant la relâche estivale.

La croix actuelle, qui était accrochée depuis 37 ans, a laissé une marque de décoloration sur le mur, lorsqu'un employé muni de gants blancs l'a retirée.

Deux crucifix

Ceux qui s'ennuieront de ce crucifix pourront toujours aller se recueillir devant l'alcôve où il sera bientôt placé, plus modestement, sur le parquet, entre le Salon bleu et le Salon rouge, d'ici la fin de l'été.

On y trouvera en fait les deux crucifix ayant orné le Salon bleu au fil des ans : le premier, dès 1936, à l'initiative du premier ministre Maurice Duplessis, et le second, qui était en place depuis 1982. Une notice explicative fournira l'historique des deux objets religieux litigieux.

Après des années de débats sur le sujet, le ministre Simon Jolin-Barrette a déposé une motion à l'Assemblée nationale visant à retirer le crucifix. Elle a été adoptée à l'unanimité le 28 mars. Cette motion stipulait que le Bureau de l'Assemblée nationale (BAN) recevait le mandat de déplacer le crucifix du Salon bleu pour le mettre en valeur ailleurs, dans l'enceinte du Parlement.

Avec La Presse canadienne

III FORCES ARMÉES

L'ONU attend encore ses 200 Casques bleus canadiens

LEE BERTHIAUME
À OTTAWA
LA PRESSE CANADIENNE

La promesse d'un contingent de 200 soldats canadiens pour des missions de maintien de la paix n'est toujours pas tenue, plus de 18 mois après une première annonce officielle du premier ministre Justin Trudeau.

La « force de réaction rapide » était l'une des promesses faites par M. Trudeau à l'ONU lors d'un important sommet sur le maintien de la paix à Vancouver, en novembre 2017; le premier ministre avait aussi promis alors une unité d'hélicoptères et un avion de transport.

Le Canada a bel et bien tenu promesse pour les hélicoptères, qui effectuent des évacuations médicales au Mali depuis le mois d'août — ils sont d'ailleurs sur le point de terminer leur mission dans ce pays.

Et des sources aux Nations unies et au ministère de la Défense, qui ne sont pas autorisées à en parler publiquement, soutiennent qu'un accord est presque conclu sur le déploiement de l'avion de transport, qui devrait acheminer des vivres et des troupes en Afrique; on espère que ces vols débiteront dès le mois prochain.

Mais le Canada n'a pas encore inscrit la force de réaction rapide dans la base de données des Nations unies sur les engagements en matière de maintien de la paix, ce qui constitue habituellement la prochaine étape prise par les pays après s'être engagés auprès de l'ONU. On comprend que ce contingent canadien n'a pas encore été officiellement offert aux Nations unies, qui réclament de telles forces pour réagir rapidement aux urgences telles qu'une attaque contre des Casques bleus ou des civils.

La force de réaction rapide du Canada a été « prévue comme la dernière d'une série d'engagements qui seront tenus consécutivement », a expliqué mardi dans un courriel le porte-parole du ministère de la Défense, Daniel Le Bouthillier. L'armée se concentre sur sa mission d'hélicoptères au Mali, a-t-il ajouté, et la force de réaction rapide sera mise à disposition « en temps opportun ».

L'ironie de la chose

Pourtant, en mai, l'ONU indiquait que ces forces de réaction rapide constituaient l'une des nombreuses exigences « primordiales » pour les missions de maintien de la paix dans le monde, afin de protéger les civils et faciliter la distribution de l'aide humanitaire.



Ces unités ont été déployées ces dernières années en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, où elles ont dû affronter différents groupes armés alors que l'ONU cherchait à assurer la sécurité et la stabilité.

Walter Dorn, expert en maintien de la paix au Collège des Forces canadiennes à Toronto, estime qu'il est ironique de constater à quel point la force de réaction rapide est... lente à se matérialiser.

L'armée canadienne se concentre pour le moment sur sa mission d'hélicoptères au Mali, a indiqué le porte-parole de la Défense.

ADRIAN WYLD
LA PRESSE
CANADIENNE

Pour le porte-parole conservateur en matière de défense, James Bezan, il s'agit d'une autre promesse libérale non tenue en matière de maintien de la paix.

« Trudeau est arrivé au pouvoir en disant (au monde) : » Le Canada est de retour, « ce qui signifie en grande partie que nous allons revenir à l'ONU de manière importante », a-t-il soutenu. « Mais ce ne sont que des promesses et des platitudes non tenues, plutôt que de véritables batailles sur le terrain au sein de missions de l'ONU. »

En ce qui concerne les promesses des conservateurs en matière de maintien de la paix, M. Bezan plaiderait pour une force de l'ONU en Ukraine et un réexamen des engagements pris « et ceux que nous devrions prendre ».

Alors que les libéraux fédéraux ont fait campagne en 2015 en promettant de renouveler de manière importante l'engagement et le rôle du Canada dans le maintien de la paix, le professeur Dorn estime que ces promesses sont tombées à plat jusqu'ici.

« En pratique, la mission au Mali est notre seule participation majeure dans le maintien de la paix, en termes de déploiement de personnel en uniforme », a-t-il estimé. « Le Canada a beaucoup parlé. »

III INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Il faudra éviter de crier au loup à répétition

L'intégrité du processus électoral pourrait souffrir d'un trop grand nombre de mises en garde

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement se veut rassurant, à trois mois de l'élection fédérale. À l'heure actuelle, les agences de renseignement ne voient pas encore de menaces directes sur le scrutin. Mais elles admettent du même souffle que les pays adeptes de cyberinfluence ne se gêneront pas pour tenter d'influer aussi sur la joute électorale canadienne.

Ottawa dévoilait mardi la directive du cabinet qui encadrera le panel mis sur pied pour veiller au respect de l'intégrité de l'élection du mois d'octobre. Celui-ci pourra avertir les Canadiens s'il constate qu'un incident important « compromet la capacité des Canadiens de participer à des élections libres et justes » ou que l'incident « mine la crédibilité de l'élection ». Le gouvernement fédéral annonçait la création de ce panel en janvier dernier pour répondre aux tentatives d'ingérence étrangère constatées lors de l'élection présidentielle américaine de 2016 ou celle d'Emmanuel Macron en

France en 2017.

« Soyons clairs ! Pour le moment nous n'avons pas vu de menaces directes à l'élection générale de 2019 », ont assuré des fonctionnaires fédéraux mardi, lors d'une séance d'information sur les préparatifs en vue du scrutin.

Le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) ne se fait toutefois pas d'illusions. « Nous nous attendons à ce que les acteurs étrangers intensifient leurs activités plus l'élection approche, car c'est l'un de leurs outils de prédilection pour promouvoir leurs intérêts », a reconnu un autre fonctionnaire, sans toutefois nommer la Russie ou la Chine. Reste que ce sont certains des pays que les autorités canadiennes ont à l'œil. « Lorsque le processus démocratique a été fragilisé dans certaines grandes démocraties, c'était par une influence étrangère », a rappelé un autre représentant fédéral, pour expliquer que le panel chargé de surveiller le bon fonctionnement de l'élection surveille d'abord et avant tout l'ingérence provenant de l'étranger. Une tentative interne pourrait cependant aussi être dénoncée par panel,

si elle pose une réelle menace au processus électoral.

Cinq hauts fonctionnaires seront chargés d'évaluer les risques de désinformation ou de perturbation électorale, et d'avertir le premier ministre sortant, les partis politiques, Elections Canada et le public canadien s'ils constatent des « circonstances exceptionnelles qui pourraient nuire à la capacité du Canada de tenir des élections libres et impartiales », stipule la directive du cabinet.

« Le seuil pour avertir le public sera très élevé », ont assuré les fonctionnaires mardi, afin d'éviter que le public ne soit alerté à de nombreuses reprises et que l'équipe du gouvernement se retrouve à être celle qui perturbe l'élection. « Le rôle du panel ne sera pas d'arbitrer le débat politique. C'est un dernier recours. »

Les hauts fonctionnaires devront trancher au cas par cas, en fonction des menaces décelées pendant la campagne électorale que leur rapporteront les agences de renseignement canadiennes.

Ce qui est tout à fait normal, selon Stéphanie Carvin, professeure adjointe en sécurité nationale à l'Université Carle-

ton. « Il n'y a pas de ligne rouge bien définie. Et ce sera le plus gros défi. » Si le groupe tire la sonnette d'alarme trop rapidement, son avertissement ne sera pas jugé crédible. Mais s'il attend trop longtemps, il risque d'être trop tard et l'influence aura déjà commencé à « percoler » dans l'électorat.

Le greffier du Conseil privé, le conseiller du premier ministre pour la sécurité nationale, et les sous-ministres de la Justice, de la Sécurité publique et des Affaires étrangères décideront à l'unanimité s'ils alertent les Canadiens d'une tentative d'ingérence. S'il n'y a pas de consensus quant à la gravité d'une menace, les Canadiens n'en seront pas avertis. Si les hauts fonctionnaires jugent au contraire qu'il faut aviser le public d'une menace crédible, à large échelle et qui n'a pas été démythifiée, personne — pas même le premier ministre — ne pourra les en empêcher. Le groupe surveillera toutes les tentatives de faire chanter un candidat, de pirater un parti politique ou de propager avec une intention malveillante de la désinformation comme des fausses vidéos.

Aucune menace sérieuse n'a encore été décelée, mais personne ne doute que des acteurs étrangers intensifieront leur action à l'approche de l'élection

Le Québec s'est inspiré de ce qui se fait ailleurs

AIRBNB

SUITE DE LA PAGE A 1

des revenus indispensables », peut-on lire dans une lettre pouvant être envoyée en quelques clics.

En juin, la ministre du Tourisme, Caroline Proulx, a annoncé une mise à jour du règlement encadrant les activités réalisées sur cette plateforme qui permet aux personnes parties en vacances ou disposant d'une chambre libre d'obtenir un revenu d'appoint, mais qui dans les faits est dominée par quelques exploitants commerciaux qui évitent de se conformer aux règles de l'hôtellerie.

Pour louer leur résidence principale, les hébergeurs devront désormais obtenir un numéro d'enregistrement et le mentionner dans leurs annonces en ligne. Aucune limite au nombre de jours de location par année n'est fixée par la province, mais les municipalités peuvent imposer des règlements supplémentaires.

Pour les résidences secondaires, l'affaire se complique. Pour l'État, il est difficile de faire la différence entre un loft acheté expressément pour faire fortune sur Airbnb et un chalet familial loué quelques jours par année. Québec a donc choisi la ligne dure : pour louer une résidence secondaire, il faudra une classification touristique et un panneau étoilé près de la porte. L'activité devient commerciale.

Dans sa tentative de faire monter la pression populaire, Airbnb ne cible pourtant aucune des mesures du panier. Au *Devoir*, la société californienne précise ce qu'elle reproche aux nouveaux règlements de Québec : « une interdiction *de facto* » de louer une ré-

sidence secondaire.

« La réglementation proposée ne prend pas en considération la réalité de plusieurs hôtes, comme, par exemple, les milliers de Québécois qui partagent leur chalet ou les étudiants qui utilisent la plateforme pour faire profiter d'autres personnes de leur logement quand ils retournent à la maison pour l'été », explique dans un courriel Alexandra Dagg, gestionnaire des politiques publiques chez Airbnb au Canada.

S'il est vrai que le règlement proposé début juin rendra la location d'une résidence secondaire plus compliquée, est-il exact de prétendre qu'il fera « reculer le Québec dans l'économie numérique » tandis que « le reste du monde va de l'avant » ?

Ailleurs dans le monde

Un peu partout dans le monde, l'idée d'un numéro d'enregistrement semble devenir la nouvelle norme. Berlin, Vancouver, Barcelone, Paris, Bordeaux et San Francisco, parmi tant d'autres, imposent cette exigence. Dans la plupart des cas, le numéro doit être indiqué sur l'annonce en ligne.

Dans plusieurs villes, il existe par ailleurs une limite au nombre de jours qu'un logement peut être loué dans une année. À Londres, à Seattle, à San Francisco, les propriétaires ou les détenteurs de bail ne peuvent louer plus de 90 jours par année. À Amsterdam, c'est 60 jours. À cet égard, ces réglementations sont plus sévères que celle proposée par la ministre Proulx.

La question du statut de la résidence — principale ou secondaire — est également récurrente. À Berlin, par exemple, s'il est possible de louer un domicile principal pour autant de jours qu'on le désire, une limite annuelle de



Un peu partout dans le monde, l'idée d'un numéro d'enregistrement semble devenir la nouvelle norme.

ANATOLI IGOLKIN
GETTY IMAGES

90 jours est fixée pour les résidences secondaires. À Vancouver, la location à court terme (moins de 30 jours) d'une résidence secondaire est prohibée. À San Francisco, il faut dormir au moins 275 nuits par année dans une résidence pour pouvoir l'offrir sur le marché du court terme.

Avec environ 50 000 entrées sur Airbnb, la ville de New York est l'une des métropoles qui disposent des règles les plus strictes en la matière. Selon une loi de l'État, il est interdit de pratiquer la location à court terme dans un immeuble de trois logements ou plus, à moins que l'hébergeur réside également dans un logement pendant le séjour. Autrement dit, il est essentiellement interdit de louer un appartement entier — principal ou secondaire — à New York par Airbnb, mais il est possible d'offrir une chambre. En pra-

tique, les autorités ont cependant du mal à faire respecter cette loi.

Contactée par *Le Devoir*, la ministre Proulx souligne justement dans une déclaration écrite que la modernisation réglementaire qu'elle a concoctée « s'inspire [...] des meilleures pratiques ailleurs au Canada et à l'international ». « Plusieurs villes dans le monde ont adopté des réglementations visant l'encadrement de l'hébergement collaboratif, dont Paris, Amsterdam, San Francisco, Chicago et Vancouver », écrit-elle.

David Wachsmuth, professeur à McGill et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en gouvernance urbaine, constate lui aussi que ce que Québec a annoncé est tout à fait conforme à ce qu'on voit dans d'autres pays.

« Au cours des cinq dernières années, on a vu une tendance claire dans le monde à autoriser la location à court terme seulement pour une résidence principale, dit-il. Avant, on parlait beaucoup plus de limites quant au nombre de jours qu'on pouvait louer un logement par année. Mais cette approche ne fonctionne pas, car Airbnb ne partage pas ses données. Par contre, vérifier si une adresse correspond à la résidence principale d'une personne, c'est très facile pour Revenu Québec. »

« L'idée que ce qu'on voit au Québec est radicalement différent de ce qu'on voit ailleurs dans le monde ne passe tout simplement pas l'épreuve des faits », critique-t-il.

« L'histoire entretenue par Airbnb, qui parle de gens qui louent une chambre pour boucler leurs fins de mois, c'est assez trompeur », ajoute Pier-André Bouchard St-Amant, professeur à l'École nationale d'administration publique. « À Montréal, le marché est surtout contrôlé par de gros joueurs qui en font une activité commerciale. »

Selon une étude menée par M. Wachsmuth et publiée en juin dans le *Canadian Journal of Urban Research*, presque la moitié des revenus générés l'an dernier sur Airbnb au Canada l'ont été par des exploitants commerciaux qui gèrent plusieurs logements.

Ce qui fait hurler Jah9

CONSCIENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

Son engagement public de plus de quatre décennies vous a-t-il marquée ? « Ben, je ne suis pas politiquement engagée... Les politiciens ne m'intéressent pas, je n'ai jamais appuyé M. Seaga, par ailleurs une figure majeure de notre histoire, l'un des derniers dinosaures de notre politique », répond prudemment la musicienne. « De toute façon, je ne considère pas ces grands politiciens comme des héros, alors je ne suis probablement pas la meilleure personne pour parler de l'impact de M. Seaga... »

Bien entendu, Madame. Changeons alors de sujet. Comment va votre tournée ? « Que du positif ! » lance la musicienne, invitée dans les plus grands festivals reggae d'Europe, où l'intérêt pour le *conscious reggae* ne s'est jamais

affaibli. Révélée en 2010 par la fiévreuse *Keep On Holding On*, Jah9 a lancé un premier album en 2013, suivi de 9 trois ans plus tard, cette fois sous l'étiquette VP Recordings.

Entre roots reggae et poésie dub, la musicienne flirte aussi occasionnellement avec les chansons plus dansantes, notamment grâce à une série de collaborations avec des noms établis de la scène dancehall tels que Protoje et Chronixx. Et avec un nouvel album presque terminé, réalisé par le grand Clive Hunt et prévu à l'automne, 2019 s'annonce déterminante dans la carrière de la musicienne invitée au mythique Sumfest — le plus important concert estival en Jamaïque, qui se tient du 14 au 20 juillet.

Aurez-vous de nouvelles chansons à présenter à votre public québécois ? « Oui, mais attendez un instant », lance la musicienne en haussant légèrement le ton. « Laissez-moi vous ré-

pondre encore ceci : je ne vote pas aux élections en Jamaïque. Étant issue d'une nation postcoloniale, j'ai compris que les décisions que prennent les gens au pouvoir ne sont pas pour l'intérêt supérieur de la population, mais plutôt pour les riches et ceux qui investissent en Jamaïque. Pendant des années et des années, les politiciens ont fait des profits en opprimant les Jamaïcains, alors parler d'un politicien décedé comme d'un grand homme, d'un roi, je trouve ça déplorable, une claque au visage des gens. »

Indignation

On a réveillé la lionne qui sommeillait. Jah9 est remontée — comme l'est d'ailleurs la moitié de la population de cette Jamaïque divisée entre deux allégeances politiques. Edward Seaga a marqué son époque, mais ses années au pouvoir ont laissé des cicatrices, alors qu'on accuse son parti d'avoir accepté l'aide de la CIA pour tenter de défaire, en armant les gangs favorables au JLP, les « socialistes » de Manley et du PNP. « Je suis trop jeune pour avoir connu son règne, mais j'ai été affectée par ses politiques, ayant grandi dans la campagne

Je vous assure que, dans mes nouvelles chansons, j'ai essayé d'être encore plus personnelle, plutôt que de dénoncer les injustices et de relever ce qui cloche dans le monde

JAH9



durant les années 1980. J'ai connu cette détresse, j'ai vu l'effet délétère que ses décisions ont eu sur le tissu social de mon pays. » Pour la petite histoire, ce sont les gardes du corps de Seaga qui ont fomenté la tentative d'assassinat de Bob Marley en 1976 ; à l'image de la majorité des grandes stars reggae de l'époque, Marley était identifié comme favorable aux idées du PNP.

« Veuillez m'excuser de m'emporter comme ça », dit Jah9, devenue intarissable sur ces questions d'inégalités, d'injustice, de soumission au pouvoir. « C'est un sujet délicat pour moi, tout ça. On finit toujours par mettre de côté une partie de l'histoire lorsque des gens comme ça décèdent... Mais je vous assure que, dans mes nouvelles chansons, j'ai essayé d'être encore plus personnelle, plutôt que de dénoncer les injustices et de relever ce qui cloche dans le monde. J'avais cette fois plutôt envie d'inviter les gens à réfléchir, à bien écouter cette petite voix intérieure pour qu'elle nous guide vers le meilleur de nous-mêmes. A prendre conscience que nous sommes le centre de notre univers et qu'il ne tient qu'à nous de trouver le bonheur. »

III DIPLOMATIE

Raisons multiples, refus multiples

Les problèmes de visa ont causé des pertes de 12 000 \$ à 15 000 \$ pour un seul spectacle au FTA, selon son directeur

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Le Festival TransAmériques a partagé ses dossiers avec *Le Devoir* pour illustrer les difficultés d'obtention des visas des artistes venus jouer au Canada lors de sa dernière édition.

Sorour Darabi, interprète et créateur de Savusun. Français d'origine irannienne en finalisation de changement de sexe, M. Darabi jouait au Kunsten de Bruxelles tout de suite après Montréal, enchaînant ensuite les engagements à Vienne, Lisbonne, Gand ou Prague jusqu'en octobre. Son dossier comprenait ces invitations, une attestation d'embauche comme chorégraphe aux Météores, des bulletins de paie.

Son visa a été refusé le 1^{er} avril puis le 7 mai, car l'ambassade n'était pas convaincue que l'artiste quitterait le Canada « compte tenu de la raison de la visite », « compte tenu des perspectives d'emploi limitées dans votre pays », et « compte tenu de vos biens mobiliers et de votre situation financière ».

La demande a été approuvée le 15 mai; la première du spectacle étant le 24, le FTA a dû penser à l'annulation.

Antonia Naouele, danseuse pour Kalakuta Republik. Après l'acceptation du visa le 1^{er} avril, passeport et dossier ont été déposés au bureau de Yaoundé, au Cameroun, le 16 avril, pour l'impression dudit visa. Plus de nouvelles.

« Les documents n'avaient pas été envoyés au bon endroit » par l'administration, démontre, courriel à l'appui, David Lavoie, directeur général du FTA. « Il a fallu le retrouver, le faire envoyer à Dakar pour qu'eux le retournent à Yaoundé où Antonia l'attendait. »

Le FTA a reporté son billet d'avion trois fois avant de le perdre, a racheté un billet en classe affaires stand-by pour 6983 \$. À l'inauguration du FTA, le 21 mai, l'équipe ne sait pas si elle devra annuler le lendemain les trois représentations. M^{me} Naouele a pu ramasser son passeport le 22 mai à 14 h,

se rendre à l'aéroport trois heures plus tard pour un vol à 19 h 45.

« Elle est arrivée le 23 mai à midi, s'est reposée trois heures puis est entrée en salle. »

Jean-Robert Koudogbo, danseur, et Hermann Coulibaly, éclairagiste pour Kalakuta Republik. Après de premiers refus les 18 et 25 avril, les artisans redéposent les dossiers, acceptés, mais le délai est très serré. « On s'est fait dire que les visas se feraient imprimer à Ouagadougou, alors que c'était à Dakar: ce transport a fait qu'ils ne pouvaient venir faire le show. »

Le dossier s'est réglé seulement le lundi suivant le spectacle, le 27 mai, quand ils ont récupéré leurs passeports pour rejoindre à Londres le spectacle, qui débutait là le 30 mai. « On a cru un moment qu'ils rateraient aussi le show de Londres à cause du Canada. »

Seulement pour *Kalakuta Republik*, les problèmes de visas ont engendré de 12 000 \$ à 15 000 \$ de pertes pour le FTA « à force de report des billets d'avion, de surcoût, de pertes de billets. Et les spectateurs de Montréal n'ont pu voir le show dans son intégrité. Il manquait un danseur » et des problèmes techniques aux vidéos ont miné la première.

Diana Osumy Sainz, interprète de Granma. Trombones de La Havane.

Cubaine, elle dépose son dossier en janvier, un délai serré qui respecte les délais prévus de 26 jours ouvrables. Le 8 mai, l'ambassade du Canada à Cuba ferme. « Il nous a fallu du temps pour retrouver son dossier, qui a connu "un problème de traçabilité et de suivi du traitement du visa", et qui était rendu à Mexico. Comme elle avait un visa mexicain pour une résidence faite plus tôt dans l'année, elle y est allée 48 heures faire tamponner son visa. C'était impossible par messenger, elle n'aurait pu arriver à temps à Montréal. Les frais imprévus de 1500 \$ ont été partagés avec Carrefour Théâtre à Québec, qui présentait aussi le spectacle », mentionne M. Lavoie.



Steven Cohen, interprète et créateur de Put Your Heart Under Your Feet... And Walk! S'il n'a pas connu de problèmes, M. Cohen a trouvé insupportable la lourdeur du processus. On lui a demandé « d'expliquer 10 ans de déplacements et de voyages, les détails sur la

Sorour Darabi, interprète et créateur de Savusun

ANDRÉ LE CORRE

naissance de ses parents, trois mois de relevés bancaires, la preuve de sa propriété en France, ses informations biométriques ». Vivant en France, d'origine sud-africaine, il a dû faire deux voyages à Paris pour collecter ses données biométriques puis collecter son visa, à ses frais.

Diplomatie culturelle

ARTISTES

SUITE DE LA PAGE A 1

Une diplomatie à sens unique ?

« Oui, il y a un réel enjeu en mobilité des artistes au Canada », confirme Frédéric Julien, de la CAPACOA.

« Les nombreuses embûches administratives vont à contresens des efforts gouvernementaux faits en stratégie d'exportation créative, en diplomatie culturelle et en tourisme. »

Des exemples ? Simon Brault, directeur du Conseil des arts du Canada, a prôné maintes fois « une approche et une vision qui reposent sur la réciprocité des échanges à l'international, le leadership partagé et une refondation de la diplomatie culturelle ».

Récemment, le Sénat a dévoilé son rapport recommandant de mettre « la diplomatie culturelle à l'avant-scène de la politique étrangère du Canada ».

« Le gouvernement doit prendre acte de la situation et apporter des correctifs, dit M. Julien. Le dernier budget annonçait des sommes majeures pour ac-

célérer et améliorer le traitement des visas. Il y a une vraie sensibilité et un désir de rectifier la situation. Mais avant qu'on voie l'effet sur le terrain, il va y avoir des spectacles annulés. »

Le directeur de la recherche prévoit que des festivals tels Impact ou Prismatic, en Ontario, qui invitent des artistes du Moyen-Orient et de l'Afrique, connaîtront des problèmes.

« Si un organisateur de conférences est en difficulté lorsqu'un conférencier ne se présente pas, quand il manque un comédien dans une pièce, c'est souvent l'annulation pure et simple », ajoute-t-il.

Une option que le FTA a dû envisager lors de sa dernière édition pour deux de ses spectacles, *Kalakuta Republik* et *Savusun*, de Sorour Darabi.

« Ça aurait entraîné des pertes d'au moins 100 000 \$ », évalue le directeur général David Lavoie.

« Ça nous était déjà arrivé qu'à deux semaines du festival on ait une inquiétude à propos d'un artiste ou des délais de traitement, mais je ne me souviens pas d'avoir encaissé des premiers et deuxième refus de demandes de visa », précise-t-il.

« Et cette année, on a eu des refus, des refus, des refus et des refus », illustre-t-il, en partageant les dossiers complets avec *Le Devoir* (voir autre texte).

Deux des artisans de *Kalakuta Republik*, de Serge Aimé Coulibaly, n'ont jamais eu leur passeport à temps; une danseuse, indispensable à la représentation, a récupéré le sien une petite

Ça nous était déjà arrivé qu'à deux semaines du festival on ait une inquiétude à propos d'un artiste ou des délais de traitement, mais je ne me souviens pas d'avoir encaissé des premiers et deuxième refus de demandes de visa

DAVID LAVOIE



quinzaine d'heures avant la première, lui laissant tout juste le temps de sauter dans un avion pour danser lors de la première.

Un tampon particulier ?

« Il devrait y avoir un statut spécial pour les artistes professionnels permettant d'accélérer l'octroi de visas, estime le directeur de Nuits d'Afrique. Ça fait deux ans de suite que j'ai des *rushs* de fou à cause de ça, que je déploie énormément de temps et d'énergie pour des démarches administratives qui devraient être normales, aisées. »

David Lavoie renchérit : « Visiblement, le gouvernement canadien a de la difficulté à considérer le statut de l'artiste, et de l'artiste qui voyage. Il y a des questions de situation financière insatisfaisante qui reviennent souvent : ces artistes-là ne sont pas riches. »

Au FTA, sur quatorze demandes faites par les artistes de la programmation, sept ont été problématiques, nécessitant des suivis administratifs, politiques et diplomatiques intenses.

Son directeur aimerait aussi proposer au gouvernement l'idée d'une reconnaissance spécifique, semblable au « passeport talent » des Français, qui reconnaît les artistes professionnels et faciliterait leurs démarches.

Frédéric Julien croit de son côté que, si cette discussion est intéressante, l'idée est inapplicable.

« Si c'est si compliqué d'obtenir un visa, surtout quand on fait affaire avec des bureaux un peu partout dans le monde, loin des administrations canadiennes, imaginez pour reconnaître un statut particulier sur le passeport d'un artiste étranger... »

Le silence des sous-traitants

L'Association canadienne des organismes artistiques ainsi que les festivals TransAmériques et Nuits d'Afrique ont nommé d'eux-mêmes la sous-traitance des traitements des dossiers comme un problème. « Avant, les missions canadiennes s'en occupaient. On pouvait faire un suivi direct. Maintenant, même notre député a eu du mal à faire ajouter des notes au dossier », indique David Lavoie, directeur général du FTA. Désormais, des centres de réception des demandes de visa (CRDV) gérés par des entreprises privées ou des organismes internationaux offrent « des services de soutien administratif et de collecte de données biométriques aux demandeurs de visa en vertu d'une entente officielle » conclue avec le Canada, explique Immigration Canada. Ces centres ont commencé à fonctionner en 2000, au moment où les organismes artistiques ont vu une différence dans la qualité du suivi. « Il est à noter que les CRDV ne jouent aucun rôle dans le processus décisionnel et qu'il leur est explicitement interdit de donner des conseils en matière de visa », précise Rémi Larivière, des relations avec les médias d'Immigration Canada.

Hausse importante des refus de visas

En 2017, le Canada a refusé l'entrée au pays à près de 600 000 demandeurs de visa désirant passer un court séjour au pays, un nombre qui a plus que doublé depuis 2012, selon les données qu'a collectées le quotidien *The Globe and Mail* en 2018*. Le *Globe* a calculé que les citoyens d'Afrique et du Moyen-Orient essuient la majorité des refus. « Dans les deux dernières années, le Canada a rejeté 75 % des demandes de visa de visiteurs venant de pays tels le Yémen, la Somalie, la Syrie et l'Afghanistan », écrivaient alors Geoffroy York et Michelle Zilio. « Nos exigences en

visas et en données biométriques sont des décisions que le Canada ne prend pas seul », rappelle Frédéric Julien, directeur de la recherche et du développement à l'Association canadienne des organismes artistiques. « Comme la frontière canadienne est plus perméable avec les États-Unis qu'avec d'autres pays, pour faciliter la circulation, on aligne nos politiques de sécurité avec les leurs — aussi du fait qu'on est de grands partenaires. Les visas, normalement, on devrait avoir plus de facilité et d'autonomie à les délivrer, mais la diplomatie est impliquée. »

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Le français bafoué

Q

uand il est question de langue de travail dans la fonction publique fédérale, le droit des employés unilingues anglophones à Toronto supplante le droit des employés francophones bilingues à Montréal de travailler en français.

C'est ce qui découle de la décision déconcertante rendue la semaine dernière par le juge Peter B. Annis de la Cour fédérale qui a débouté André Dionne, un fonctionnaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à Montréal.

Le fonctionnaire se plaignait que l'anglais lui était imposé comme langue de travail la très grande majorité du temps du fait de ses échanges quotidiens avec des employés unilingues du bureau de Toronto, des spécialistes en matière de supervision d'institutions financières. Le généraliste poursuivait le BSIF, mais aussi le Commissariat aux langues officielles qui, dans un rapport d'enquête à la suite d'une plainte qu'il avait déposée, lui avait donné partiellement raison mais dont les recommandations, selon M. Dionne, n'allaient pas assez loin. Le juge Annis lui a donné tort sur toute la ligne, ainsi qu'au Commissariat.

ROBERT DUTRISAC



Le demandeur s'appuyait sur la partie V de la Loi sur les langues officielles qui énonce que les institutions fédérales doivent veiller, dans les régions désignées comme bilingues, à ce que le « milieu de travail soit propice à l'usage effectif des deux langues officielles [permettant] à leur personnel d'utiliser l'une ou l'autre ». La grande région de Montréal est désignée comme bilingue tandis que l'Ontario, à l'exception de la capitale nationale et de certaines municipalités de l'est et du nord de la province, est unilingue anglaise.

Véritable travail de moine, minutieux exercice de pinailleur, la décision du juge Annis, rédigée dans une langue indigeste que Gaston Miron aurait qualifiée de « traduitu » — le français est la langue seconde du magistrat —, s'étend sur 238 interminables pages. Elle consiste principalement en une « analyse terminologique », selon les termes du juge, des versions anglaise et française de deux alinéas de l'article 36 de la Loi sur les langues officielles. Surtout, le juge s'est employé à démolir les interprétations avancées dans une autre décision de la Cour fédérale, celle du juge Denis Gascon dans l'affaire Tailleux, qui a servi d'appui au rapport du Commissaire aux langues officielles.

Le juge Annis est d'avis qu'il revient aux employés anglophones de Toronto, une région unilingue, de choisir la langue que les employés de la région bilingue de Montréal doivent utiliser avec eux. « Il est présumé que le législateur a conçu des régions bilingues et unilingues basées sur la capacité des employés des régions bilingues de communiquer dans la langue de la région unilingue », écrit-il.

Ce qu'il appelle la « dotation collatérale bilingue », c'est-à-dire le fait que le BSIF puisse pourvoir le bureau de Toronto de quelques employés francophones afin de renforcer le français comme langue de travail à Montréal — c'était le compromis proposé par le Commissaire —, contrevient à l'article 91 de la Loi sur les langues officielles, tranche-t-il.

Dans l'affaire Tailleux, le juge Gascon estime qu'une institution fédérale doit invoquer des exigences opérationnelles sérieuses et importantes pour obliger un employé bilingue à travailler en anglais avec un confrère unilingue anglophone. Le juge Annis s'inscrit en faux : les employés bilingues peuvent être obligés de travailler en anglais en l'absence de ces exigences impérieuses. De toute façon, « les Canadiens bilingues sont déjà avantagés dans les régions bilingues par l'application du principe du mérite » dans leurs carrières au sein de l'administration fédérale, estime le juge, sans parler de la prime au bilinguisme qu'ils touchent.

La réalité, c'est que souvent, dans les régions bilingues, « la langue de travail est l'anglais même avec des collègues bilingues [dont la langue première est l'anglais] parce que les francophones ont généralement une plus grande facilité en anglais que les anglophones en français », admet pourtant le juge, qui reconnaît « le lourd fardeau supplémentaire » que doivent porter les employés bilingues. « Le francophone bilingue tient constamment compte des besoins des anglophones », concède le magistrat. Pour alléger ce fardeau, le logiciel Google Translate peut servir, écrit-il le plus sérieusement du monde.

À notre avis, cette décision du juge Annis est éminemment contestable, d'autant plus qu'elle attaque une autre décision de la même cour. Espérons que le fonctionnaire portera sa cause en appel.

En matière de langue de travail, l'égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, l'objet même de la loi, sont loin d'être atteints. C'est ce que démontre, de façon frappante et peut-être involontaire, le juge Annis.



Patience, Donald! Dans quelques jours, je remplace Theresa May... et nous aurons un nouvel ambassadeur à Washington!

LETTRES

Pas un mot au sujet de l'« After-FEQ »

Non mais, il ne faut surtout pas se mettre à critiquer l'appellation de la nouvelle activité du Festival d'été de Québec, soit l'After-FEQ. Premièrement, ça sonne si bien, n'est-ce pas? De quoi rendre jaloux nos cousins français avec leur manie d'angliciser tout ce qui bouge.

Et puis, si on avait choisi « l'Après-FEQ », ça aurait fait moins sexy, non? *Anyway*, la programmation musicale du FEQ n'est-elle pas majoritairement anglophone? Voilà sans doute des éléments de réflexions de la direction du festival qui a opté pour le mot anglais *after*. Qui sait si, grâce au FEQ, ledit *word* ne se retrouvera pas dans un proche avenir dans le Larousse à titre de nouveau mot d'adoption comme l'est devenu le mot *stop*. *After* tout, il faut être de son temps. *Not true?*

Alors, pourquoi me mettrais-je à vilipender cet After-FEQ dudit festival qui se déroule dans notre vieille capitale française d'Amérique et dont le slogan est de surcroît l'accent d'Amérique? Je ne serais certes pas dans la *game* en critiquant cet impair fait à notre langue.

Alors je me garde une petite gêne. J'attendrai plutôt le jour où l'événement se nommera « The

Summer Festival of Québec ».

On pourra alors dire que le FEQ aura cessé de niaiser avec la *puck* et que son virage anglophone, amorcé depuis plusieurs années, sera définitivement *closed*.

Yvan Giguère

Saguenay, le 9 juillet 2019

Le crucifix n'est plus

Le crucifix a été retiré du Salon bleu du Parlement québécois. Voilà une bonne chose de faite.

Mais n'en restons pas là!

Le crucifix à l'Assemblée nationale, c'est beaucoup, mais c'est encore peu en regard des nombreux hommages religieux qui trônent au milieu de nos vies. Ils sont sur des écoles, des rues, des montagnes, des rivières, des lacs, des villages, sur le fleuve et dans les prénoms. Ils persistent dans les devises et les chartes au fond monarchique dépassées avec les empires façonnant les murs et les plafonds des administrations publiques et de leurs réserves. Ce sont donc des milliers de mots, de noms, de liens et de sens qui sont à trouver, à retrouver, à rêver, à faire naître et apparaître, à imaginer, à dégager, à réaffirmer, à choisir, à faire résonner et à user. Poètes! Au verbe, au pré et au papier, il est vaste, ce pays de lieux à nommer. Le trésor de « la » langue ouvert, que la parole lui soit donnée...

Mathieu Parent

Montréal, le 9 juillet 2019

La solidarité mitigée de Legault

Le premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, lors du traditionnel Stampede de Calgary, a profité de l'événement pour inviter ses homologues conservateurs à créer un front commun visant à manifester leur désaccord sur la taxe carbone imposée par le gouvernement Trudeau en prévision de la dernière rencontre des premiers ministres avant le scrutin fédéral d'octobre 2019.

De son côté, lors d'un point de presse, François Legault a tenu à préciser sa position à ce sujet en déclarant qu'il appuyait l'autonomie des provinces en ce qui concerne la taxe carbone imposée par Ottawa, en ajoutant toutefois son approbation à une façon obligatoire de taxer les polluants, laissant ainsi aux provinces le choix du moyen pour arriver à ces fins.

En agissant de la sorte, François Legault remet sur la carte politique sa prédilection pour l'autonomie des compétences provinciales, tout en se montrant solidaire du fédéral sur le devoir des provinces de contribuer aux moyens de pallier les effets polluants des gaz à effets de serre... Une solidarité que l'on peut qualifier de mitigée eu égard à celle des gouvernements provinciaux conservateurs.

Henri Marineau

Québec, le 9 juillet 2019

LIBREOPINION

Il faut protéger le Château Laurier

Honorable Serge Joyal

Fiduciaire émérite du CCA

Phyllis Lambert

Présidente fondatrice, Centre canadien d'architecture

Lettre envoyée à Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

Permettez-nous de nous adresser à vous à double titre, d'abord comme ministre du Patrimoine canadien, responsable selon votre lettre de mandat de promouvoir « les histoires du Canada, façonnées par notre immense et riche diversité, [qui] devraient être célébrées et partagées avec les Canadiens et le reste du monde », et ensuite comme ministre responsable de la Capitale nationale au Parlement, de la commission sensible aux symboles nationaux, aux commémorations historiques et en particulier aux événements d'import-

tance nationale qui se déroulent sur la colline parlementaire.

Ce qui nous préoccupe profondément, c'est que l'on est en train de saccager l'intégrité de l'architecture originale du Château Laurier et que vous-même et la Commission avez déclaré forfait et vous en lavez les mains, comme s'il s'agissait d'une banale histoire d'arrière-cour.

Peut-être qu'un rappel historique pourrait éclairer le temps présent et nous faire réfléchir sur notre incapacité collective à prévenir la disparition de ce qui nous identifie et surtout nous inspirer des initiatives à entreprendre en puisant dans les leçons que nous enseigne un passé pas si lointain.

En 1966, le ministre des Travaux publics dirigé à l'époque par George McIlraith avait approuvé la démolition de la Gare Union (où siège maintenant le Sénat) pour, nous vous le donnons en mille, faire de la place pour un stationnement public! La raison avancée

apparaissait bien convaincante aux yeux du gouvernement : il devait y avoir une telle affluence de visiteurs à Ottawa, pour célébrer le centenaire de 1867, qu'il apparaissait impérieux de dégager le centre de la ville pour faire place aux voitures des touristes, histoire de leur faciliter l'accès à la capitale.

C'est un groupe de citoyens, réunis sous la bannière de l'ancêtre d'Héritage Ottawa qui, au prix de manifestations, de pétitions, de pressions, de lettres ouvertes dans les journaux, de suppliques aux parlementaires, finirent par convaincre le ministre McIlraith de reculer.

Ce qui a fini par influencer la décision du gouvernement, c'est que la Gare Union et le Château Laurier formaient un ensemble inséparable, promu à l'origine personnellement par le premier ministre Sir Wilfrid Laurier. Tous deux conçus par les mêmes architectes de Montréal, la firme Ross & MacFarlane, pour donner à Ottawa l'al-

lure d'une véritable capitale d'un pays ancré, et oui, dans la grande histoire de l'humanité. La gare devait être de style architectural classique/beaux-arts, alors que le château devait s'inspirer du style médiéval/renaissance.

Visionnaire ou utilitaire?

Nous vous rappelons ces faits parce que la décision à laquelle vous faites face vous inscrira dans l'histoire et marquera votre mandat à la tête de ce ministère : serez-vous visionnaire comme Laurier, en son temps, ou platement utilitaire comme l'était au début le ministère de McIlraith en 1966, lui aussi responsable à cette époque de la Commission de la capitale nationale, laquelle s'était benoîtement rangée devant l'argutie administrative du ministère, tout comme la commission actuelle et son président devant ce projet bâclé?

En fait, comment voulez-vous faire l'histoire? C'est ce à quoi vous êtes confronté : soit vous ré-

fugier derrière le paravent de « ce n'est pas moi, c'est l'autre — ce n'est pas nous, c'est le secteur privé », soit vous prenez le leadership de faire valoir avec toute l'autorité morale et politique que votre titre vous confère de démontrer aux yeux de tous les Canadiennes et Canadiens que le cœur de la colline parlementaire n'est pas un centre d'achat qu'on peut agrandir à volonté, mais qu'il représente une valeur symbolique à laquelle les Canadiennes et Canadiens d'un océan à l'autre tiennent par-dessus tout.

Vous nous représentez tous à cet instant de notre vie nationale. Permettez-nous d'espérer que vous ne nous renverrez pas une image d'impuissance, mais plutôt celle d'un leadership visionnaire, comme les plus distingués de vos prédécesseurs : demandez à rencontrer les membres de la famille Lalji; expliquez-leur qu'eux aussi partagent une responsabilité collective en étant propriétaires du château, un édifice historique, et que ce que nous cherchons, ce n'est pas de les empêcher de s'enrichir en agrandissant l'hôtel, mais de le faire en respectant ce que nous avons été et ce que nous sommes. Des experts désintéressés sont disponibles pour les conseiller utilement. C'est le geste de leadership que nous attendons de votre part.

CYBERSÉCURITÉ

Israël en avance, le Canada en retard

Patrick White
Journaliste indépendant
Montréal*

Je rentre tout juste de la 9^e édition de la Cyber Week de Tel-Aviv, une conférence mondiale sur la cybersécurité qui a réuni 8000 participants, et force est de constater qu'Israël est à l'avant-garde dans le secteur des cyberattaques de toutes sortes.

Je ne suis pas sûr que l'attaque contre le Mouvement Desjardins au Québec aurait pu avoir lieu en Israël, compte tenu de l'écosystème unique créé depuis 2002 pour soutenir ce secteur en émergence de l'économie du pays.

Israël est deux fois plus petit que la Suisse mais compte neuf millions d'habitants, soit une population légèrement supérieure à celle du Québec. Le secteur de la haute technologie y représente 8,4 % des emplois, 12 % du produit intérieur brut annuel et 43 % des exportations. De fait, les exportations d'Israël en cybersécurité se sont élevées à 6 milliards \$US en 2017.

À elle seule, l'Israel Innovation Authority injecte plus de 500 millions \$US chaque année dans les *start-up* du pays. Au total, ce sont près de 940 millions qui ont été investis dans le domaine de la cybersécurité au pays en 2018, surtout par les grandes multinationales qui y ont établi des centres de recherche. Les 752 entreprises de cybersécurité recensées en Israël à la fin de 2018 (y compris les 367 firmes créées entre 2013 et 2018) ont pu compter sur un financement de 3,9 milliards. On parle de 20 500 employés dans ce secteur, dont la moitié sont des *start-up* privées.

Investissement massif

Israël mise sur la recherche et développement (R&D) et y consacre près de 4,3 % de son PIB annuel, soit le double de la moyenne des pays membres de l'OCDE (2,4%). Le Canada y fait piètre figure avec un maigre 1,6%. C'est grâce à la R&D qu'Israël a donné naissance aux Waze, ICQ et SodaStream de ce monde.



Israël a une approche capitaliste dans ce domaine. L'idée est assez simple : 95 % des *start-up* connaissent un échec, mais le droit à l'échec est l'un des fondements de l'écosystème du pays.

Quelque 10 % des projets financés par l'Israel Innovation Authority sont dans le domaine de la cybersécurité. Plusieurs des projets sont risqués, et une partie du capital de risque privé provient des États-Unis ou d'acteurs importants, tels que la Jerusalem Venture Partners. Juste pour 2018, la valeur boursière des entreprises qui ont quitté le secteur privé ou qui ont fusionné a atteint 12,6 milliards \$US en Israël.

Cet écosystème repose également sur

Le piratage est le nouveau champ de bataille moderne et, d'ici 2023, il y aura 80 milliards d'objets connectés dans le monde.

ISTOCK

le service militaire obligatoire. Durant un minimum de trois ans, un certain nombre de jeunes de 21 à 24 ans sont intégrés à des unités de recherche en défense et en cybersécurité, comme celle de l'Unité 8200. À leur sortie de l'armée, une partie de ces gens créent des *start-up* privées en cybersécurité avec l'aide des sociétés d'État du pays. C'est ce qui a donné naissance au fil des années à des entreprises florissantes et cotées en Bourse, comme Check Point Software Technologies et Cyber Ark.

D'ailleurs, Israël consacre 5 % de son budget annuel à la défense en raison des menaces régionales que constituent l'Iran, l'Arabie saoudite et la Syrie, par exemple.

Quand on parle de cybersécurité en Israël, on parle de cyberattaques contre les infrastructures du pays (y compris les centrales électriques et nucléaires, les trains et les avions), les sites Web, les médias sociaux, les applications, les courriels, les objets connectés, l'intelligence artificielle et la population en général. Les menaces sont de toutes sortes et vont des fausses nouvelles à la pédophilie en ligne. Dans notre monde connecté, tout est désormais susceptible d'être « hacké » en raison de l'explosion des données. Le piratage est le nouveau champ de bataille moderne et, d'ici 2023, il y aura 80 milliards d'objets connectés dans le monde, qu'il s'agisse de réfrigérateurs, d'assistants vocaux maison ou d'autres gadgets. Le coût de toute cette cybercriminalité ? 600 milliards \$US, selon Lior Div, p.-d.g. de la firme israélienne Cybereason.

Fait à noter, il y a une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la cybersécurité en Israël en raison de la forte croissance des *start-up* privées. Avis aux intéressés : Israël a besoin de 800 employés par an dans le secteur et peine à recruter tous les talents, selon le quotidien *Haaretz*.

Une des structures de cette industrie est Cyber Israel : l'Israeli National Cyber Directorate (INCD), dirigée par Yigal Unna, qui lui-même relève du bu-

reau du premier ministre. Ça donne une idée de l'importance que le pays accorde à la cybersécurité. Cette agence est située en plein désert, à Beer-Sheva, le centre nerveux du pays en matière de cybersécurité et de recherche avec un centre de commandement fonctionnant 24 heures sur 24 (le CERT Israel). Des dizaines de multinationales y sont installées, comme PricewaterhouseCoopers (PwC), Apple et McAfee.

Centre de recherche

À l'Université de Tel-Aviv, un centre de recherche sur la cybersécurité compte plus de 250 chercheurs. Le Blavatnik Interdisciplinary Cyber Research Center est dirigé par une sommité, le professeur Isaac Ben Israel. Preuve que le milieu universitaire est fortement impliqué dans tout l'écosystème du pays, aux côtés du gouvernement et du secteur privé.

Durant la semaine, j'ai pu observer les entreprises comme Cylus (sécurité ferroviaire), NsKnox (sécurité des *fin-tech*), Check Point (solutions de cybersécurité) et Checkmarx (sécurité des applications). J'ai pu constater *de visu* le retard du Canada dans le secteur crucial de la cybersécurité, et j'ose croire que des collaborations plus approfondies entre les deux pays vont amener le Canada à se réveiller. Il n'est pas trop tard, car Israël a déjà établi des partenariats avec 80 pays. Mais la manne des objets connectés sera une véritable menace pour la sécurité dans les cinq prochaines années, selon les spécialistes consultés à Tel-Aviv et à Beer-Sheva. Le pire n'est pas encore arrivé. Des attaques cinétiques sont possibles et pourraient détruire des banques de données complètes.

« Nous sommes tous attaqués. La cybercriminalité est en hausse, conclut le p.-d.g. de Check Point, Gil Shwed. La plupart des menaces sont globales. »

*Patrick White était l'invité de la Cyber Week 2019 de Tel-Aviv.

Desjardins, la petite abeille disparaît...

Florence Meney
Montréal

Un jour l'abeille a disparu. C'est mon fils qui me l'a signalé, et j'aurais dû prêter attention. Quand les abeilles disparaissent, ce n'est pas bon signe, ce n'est pas anodin.

Au sein du Mouvement, les conseillers, jadis stables, passaient, restant toujours moins longtemps. De clients reconnus et appelés par notre prénom, nous redevenions chaque fois des anonymes, au gré des années, et de leurs rictus en peau de chagrin. Bon, c'était devenu ni plus ni moins qu'une banque ordinaire, pas de quoi en faire un drame.

Et puis un jour, 3 millions d'entre nous apprenaient qu'un type qui, lui, a le droit de conserver son identité et même de la cacher au monde, a décidé de monnayer nos profils, ces numéros et adresses qui constituent nos esquisses administratives de la naissance à la mort. Je dis un type, mais je devrais préciser un employé de Desjardins, dont ce dernier nous rassure qu'il ne s'agit pas d'un gestionnaire. Quelle chance, dites donc !

Plusieurs clients de Desjardins (réels ou plantés, allez savoir) se sont dépêchés de saluer au détour des pages Facebook la transparence, l'esprit d'aide et la proactivité de Desjardins dans ce dossier, et laissez-moi dire que cela me fait bien rire. Tout comme les lignes de presse des dirigeants, dans lesquelles la panique transparait de plus en plus clairement.

Le strict minimum

Dans les faits, dans le b.a.-ba de la gestion de crise, Desjardins en a fait le strict minimum, et en fait même moins que le nécessaire pour soutenir les clients qui ont quand même été victime d'une forme de viol virtuel, et c'est pour cela qu'aujourd'hui la grogne

s'amplifie et dégénère. Voyez plutôt : comme première mesure pour nous, petits veinards, une année de surveillance avec Equifax (dont le bilan en la matière est moins que reluisant et qui est devenu un contre-exemple dans les ateliers de gestion de crise), et bien sûr à chaque client le soin de se débrouiller tout seul pour obtenir le service : Madame, s'il fallait que Desjardins inscrive 2,9 millions de personnes ! me répondait un employé envoyé au casse-pipe sur les réseaux sociaux pour répondre à la masse montante du mécontentement. Sous-texte : Madame, ne faites pas l'enfant gâté !

Impossible d'assister les masses, mais encaisser les frais de service pour tous ces gens-là, fastoche. Quelques heures plus tard, à reculons, Desjardins étendait à 5 ans la surveillance Equifax. Les clients pestent toujours et peinent à s'inscrire. Ils ne sont pas servis en français. En fait, ils ne sont pas servis du tout, à moins de disposer de longues heures à attendre, et encore. Erreur 404. Je ne parle pas des gens qui n'ont pas Internet, ou des plus vulnérables. Ceux-là, bonne chance !

Aujourd'hui, on nous annonce finalement que les clients pourront obtenir l'assistance d'accès D pour s'inscrire... eh ben ! Aussi douloureux que d'arracher une dent, ou une aile à une abeille...

Dans mon livre à moi, en ne répondant pas immédiatement aux appels à l'aide de ces clients qu'il dit si précieux, Desjardins a failli à sa mission et a fait montre d'un manque de capacité à gérer la crise.

Aujourd'hui encore, Desjardins devrait étendre la protection Equifax à vie aux clients et indemniser chacun par un montant forfaitaire.

Ce qu'il ne fera pas, bien sûr, à moins qu'un recours collectif ne parvienne à l'y obliger. Aujourd'hui Desjardins aurait bien besoin de son abeille. Son buzz n'est guère bon.

À quand des lois cohérentes pour prévenir le vol d'identité ?

Mercedes M. Bisailon
Baie-D'Urfé

De nouvelles mesures doivent être prises pour vérifier l'identité des citoyens canadiens. À quand une vraie carte d'identité avec photo et empreintes digitales ?

Le 20 juin 2019, nous avons appris que les données personnelles de 2,7 millions de membres ont été piratées par un employé du Mouvement Desjardins. Ce déplorable incident nous fait comprendre la vulnérabilité des renseignements personnels que nous donnons à des institutions financières et bancaires.

Pour rassurer ses clients, Desjardins offre une souscription gratuite à Equifax pendant 5 ans. Cette mesure, très onéreuse pour l'institution, ne résout pas le problème de vol d'identité. Quelles mesures concrètes Desjardins mettra-t-il en place pour que cela ne se reproduise plus ? Des millions de personnes resteront sur leurs gardes toute leur vie et, une fois les cinq années écoulées, vont continuer à payer leur contribution à Equifax.

Le 21 février 2019, l'émission Market Place sur CBC présentait un reportage éclairant sur le vol d'identité, ses conséquences néfastes dans la vie des personnes lésées, les moyens à prendre pour se protéger, ainsi que les services offerts par Equifax et Trans-Union. Ils ont aussi observé des changements récents aux États-Unis : en cas de vol d'identité, les comptes touchés sont automatiquement bloqués afin d'éviter les suites néfastes de ce méfait.

Par la suite, Market Place a présenté un reportage sur le projet de loi 8 proposé en Ontario pour forcer les agences à offrir gratuitement le blocage de crédit. La législation a été approuvée, mais elle n'a pas été adoptée avant la tenue des dernières élections. Le nouveau gouvernement a reculé.

On a aussi dévoilé les résultats d'une enquête à travers les provinces du pays sur cette mesure. Voici ce qu'avait à dire sur cette question la Commission

d'accès à l'information de Québec : « La Commission a fait quelques recommandations pendant les derniers 5 ans sur la protection de l'information personnelle, mais pas sur le blocage gratuit du crédit par les agences. »

L'enjeu est crucial : il ne s'agit pas seulement de la responsabilité d'une institution financière, il est aussi le résultat d'une faille législative, que n'ont pas suivis les changements de technologies. Qu'attendent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour changer la législation actuelle, soulager les individus victimes d'un vol d'identité et éviter que de telles situations continuent de se produire ?

Mesures dépassées

De nouvelles mesures doivent être prises pour vérifier l'identité des citoyens canadiens. À quand une vraie carte d'identité avec photo et empreintes digitales ? On peut constater, quand on voyage, que certains pays prennent des photos, des empreintes digitales et utilisent la biométrie oculaire pour vérifier l'identité des étrangers qui rentrent sur leur territoire. La plupart des pays ont une carte d'identité avec photo et empreintes digitales.

Le Canada et, par conséquent, le Québec sont loin derrière, en matière de vérification d'identité : avec le numéro d'assurance sociale et la date de naissance, on peut usurper l'identité d'un individu, vendre sa maison, contracter un emprunt, obtenir une carte de crédit, etc. Pour récupérer notre identité, il faut alors engager un avocat dont les services, à moins d'avoir contracté une assurance, sont coûteux et attendre des années pour obtenir un résultat.

Quand nos gouvernements, tant fédéral que provincial, vont-ils assumer leurs responsabilités en adoptant des lois pour protéger leurs citoyens ?



Les plongeurs descendent jusqu'à 18 m de profondeur pour ramasser de 2500 à 5000 livres d'holothuries par jour.

GUY-PASCAL WEINER / RÉNALD BELLEY

III ÉCONOMIE

La pêche aux concombres

Souvent ridiculisée, l'holothurie pourrait devenir le nouvel or gluant de la Gaspésie

Animal méconnu, mais très prisé en Chine, l'holothurie représente un nouveau potentiel économique pour la Gaspésie. Si l'on en prend soin...

RÉMY BOURDILLON
Collaboration spéciale

É

tienne Couture a un travail hors du commun : c'est un pêcheur de concombres. En été, ce plongeur sous-marin passe quatre heures par jour au fond des eaux très froides de la rive nord en Gaspésie, où il remplit d'énormes sacs de *Cucumaria frondosa*, le concombre de mer que l'on trouve dans l'Atlantique Nord, un échinoderme comme l'étoile de mer.

« Du vrai de vrai travail physique, s'exclame ce jeune trentenaire. Il y a parfois beaucoup de courant. »

Les plongeurs, travailleurs autonomes payés au poids, vont jusqu'à 18 m de profondeur et ramassent de 2500 à 5000 livres d'holothuries (un autre nom de l'animal) par jour.

Pour travailler plus longtemps et ne pas faire de paliers de décompression, ils respirent du nitrox, un air enrichi en oxygène. Une éventuelle défaillance de leur équipement représente leur pire cauchemar, tout comme ces nombreux cordages qui les relient au bateau : « On est quatre au fond de l'eau, et ça nous arrive tout le temps de nous emmêler dans les cordes... »

Depuis qu'on a commencé à pêcher l'holothurie au Québec en 2008, la majorité des prises se fait à la drague, c'est-à-dire en tractant un traîneau au fond de l'eau. 2019 sera la troisième année

où la plongée sous-marine, généralement utilisée pour les oursins, est testée pour le concombre.

« La plongée est beaucoup plus coûteuse, avec une marge de profit réduite », assure Guy-Pascal Weiner, coordonnateur aux pêches commerciales de la Première Nation malécite de Viger, la seule à pratiquer cette technique (et pour qui Étienne Couture travaille). Depuis un jugement de 1999 leur reconnaissant un droit ancestral de pêche (l'arrêt Marshall), les Autochtones de l'Est-du-Québec ont obtenu bon nombre de permis, en particulier pour les espèces dites émergentes.

L'inconnu du fond des mers

Accroché sur les roches du fond du golfe, le concombre de mer a longtemps mené une vie paisible loin des regards indiscrets : on ne sait même pas combien d'années il vit. Les scientifiques de l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) de Pêches et Océans Canada à Mont-Joli ont seulement déterminé qu'au Québec, il se reproduit en juin.

Ce suspensivore capte le plancton et la matière en suspension à l'aide de tentacules qu'il porte ensuite à sa bouche. Du même embranchement (échinodermes) que l'étoile de mer, il n'en a pas l'esthétique, ressemblant plutôt à un ballon de rugby. Lorsqu'il veut se déplacer, il se gonfle d'eau pour se faire emporter par le courant.

Tout le monde continuerait à se moquer de cet étrange animal s'il ne s'agissait d'un mets très prisé en Chine, où il se vend de 200 à 400 \$ la livre. Ce superaliment riche en oméga-3, égale-

ment considéré comme un aphrodisiaque, est utilisé dans la médecine traditionnelle chinoise. Un appétit qui a provoqué une ruée vers cette ressource à l'échelle mondiale : dans les États insulaires du Pacifique Sud, les stocks se sont effondrés. Des cas de braconnage ont été signalés de la Nouvelle-Calédonie jusqu'à Madagascar.

Une compagnie de Brossard, Arctica Food, pense pouvoir accrocher un marché de 40 millions en exportant celui du Saint-Laurent, une espèce non épineuse et plutôt dodue. Il est vendu séché et entier : nerfs, muscles, peau, tout y est.

« C'est un produit qui ne laisse personne indifférent, explique la vice-présidente Lory Wang : on aime ou on n'aime pas. Sa saveur est très légère, et il prend le goût des aliments avec lesquels on le cuisine. »

Tout est dans la texture : « On passe du mou au croquant, avec même un petit cartilage, puis on retourne dans le mou. »

Des craintes à dissiper

Au Québec, la pêche a encore un statut exploratoire, mais la biomasse de concombre de mer est mal connue : les quotas sont calculés à la suite d'une étude menée en 2005, plusieurs années avant les premières prises.

Une expédition scientifique menée par le biologiste de l'IML, Réналd Belley, à l'automne 2018, sur les rives de la Gaspésie, va enfin permettre de remédier à cette situation. Elle doit aussi trancher la question des répercussions de la drague sur le fond marin.

En 2017, des pêcheurs de Gaspé ont émis l'hypothèse que celle-ci perturbait l'habitat du homard. Si son étude n'est pas encore publiée, M. Belley peut d'ores et déjà apaiser ces craintes grâce aux photos et vidéos qu'il a prises : « Sur des sites où la pêche a été arrêtée il y a 4 à 6 ans, il semble y avoir un rétablissement de l'habitat et de toutes les communautés benthiques. »

De nombreuses précautions sont toutefois déjà prises : en Gaspésie, la pêche ouvre à la mi-juillet et le dragage ne peut se faire que dans une bande située entre 32 et 42 m de profondeur. Les homards sont alors plus près de la côte, car ils cherchent des eaux plus chaudes en été afin de muer.

Du côté des Malécites, on a remplacé l'an dernier les patins sous les traîneaux utilisés pour la drague par des roues, qui endommagent moins le fond marin.

Guy-Pascal Weiner assure que 80 à 90 % des prises accidentelles (où il voit très rarement des homards) sont renvoyées à l'eau vivantes.

« Cette année, on s'est équipés d'une caméra sous-marine pour filmer le passage de la drague. On va essayer différents positionnements, dans le but d'estimer la mortalité causée par la pêche. »

La pêche n'a pas encore un statut commercial, mais en attendant, sur la côte, on se frotte les mains : la Poissonnerie Cloridorme, dans le village éponyme, récupère tout le concombre de mer de Gaspésie et est devenue partenaire d'Arctica Food. Une cinquantaine de personnes travaillent à éviscérer et sécher l'animal qui, autrefois, partait vers des usines des États-Unis.

« Il y a des opportunités de développement de nouveaux produits du concombre de mer » dit laconiquement le gérant Patrick Denis sans vouloir préciser ses plans. Il a transformé ses séchoirs à morues et durant l'été, il ne fait plus que de l'holothurie. Premières Nations, Gaspésiens et Sino-Québécois : gluant, le concombre de mer est aussi un curieux liant entre les peuples.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR GROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.